

L'habitation—Loi

matin, et ce dans le plus grand intérêt de la recherche, pour l'ensemble des Canadiens, d'une véritable accessibilité, d'une véritable sécurité et d'une stabilité dans ce domaine.

Étant donné les circonstances, le ministre comprendra bien que plusieurs de mes collègues aimeraient également faire leurs propres observations, en tenant compte bien sûr de celles qu'ils entendent au sein de leurs circonscriptions, et des besoins de leurs électeurs. Il est clair que nous aurons besoin d'un minimum de temps pour permettre à mes collègues de faire également leurs observations sur cette proposition. De façon générale, je reconnais que le gouvernement tente d'apporter une aide qu'on appellera la protection des hypothèques à l'ensemble des Canadiens. Je répète, monsieur le Président, que cette aide ne correspond pas aux besoins vitaux des Canadiens.

● (1150)

Je reconnais également que le gouvernement, ayant endetté ce pays comme il l'a fait de façon irresponsable, n'a pas une marge de manœuvre plus intéressante qu'il faut. Et cela est regrettable, parce que si ce pays avait été mieux administré, nous serions en mesure, étant donné les circonstances et l'importance de donner à chaque Canadien la possibilité d'avoir sa propriété, de faire davantage. Le gouvernement a évidemment, dans sa mauvaise gestion, endetté le pays au point où il n'est pas capable de répondre positivement à l'occasion de projets aussi fondamentaux et aussi vitaux que celui de l'accessibilité à la propriété. Et ce ne sont certes pas les députés de ce côté-ci de la Chambre qui en sont les responsables. Mais étant donné le contexte, je répète, monsieur le Président, qu'au Comité nous tenterons, avec mes collègues, d'exiger la présence de témoins intéressants qui pourraient peut-être apporter, autant au ministre qu'à nous, des suggestions plus pertinentes et plus intéressantes qui pourraient faire, je l'espère, un accord sur l'objectif que nous visons tous, monsieur le Président, à savoir offrir une aide substantielle, une aide additionnelle aux Canadiens qui veulent posséder un jour une propriété. On sait, par voie de conséquence, combien il est important de permettre à plus de Canadiens de devenir propriétaires parce que cela comporte des conséquences très positives envers l'intérêt que manifeste un Canadien qui devient propriétaire. Il devient effectivement un meilleur citoyen par l'intérêt qu'il porte à la sauvegarde de sa propriété, à sa municipalité et à sa province par rapport à l'acquis qu'il a. Donc, il y a un aspect social très important sur le plan de la famille, on le reconnaît, et il y a un intérêt marqué pour le Canadien qui devient propriétaire. Pour toutes ces raisons, et étant donné le climat au Canada et l'importance de l'emphase économique, lorsqu'on parle d'une Loi sur l'habitation, toutes ces raisons-là nous obligent bien sûr à être réceptifs à une aide et à une politique qui sembleraient, en tout cas, correspondre aux besoins.

Il est malheureusement un peu tard pour apporter la solution dont les Canadiens avaient besoin. Le gouvernement nous présente un projet de loi qui correspondra en partie à une protection, mais pas, je le répète, aux besoins que les Canadiens réclament. Et je doute que ce projet de loi puisse restaurer ou relancer le domaine de la construction. On réussira probablement avec cela à entretenir un mal qui fait trop mal, monsieur le Président, mais on ne réussira pas à corriger ce qu'on voulait corriger il y a à peine quatre ou cinq ans; et si on nous avait écoutés, nous avions en tout cas une mesure qui correspondait

aux besoins du temps et qui pouvait être modifiée, améliorée et qui aurait sauvé des milliers de Canadiens des problèmes qu'ils ont connus et des difficultés auxquelles ils font encore face.

Le ministre nous apporte ce projet de loi aujourd'hui. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que nous l'étudierons avec toute l'objectivité dont nous sommes capables et dont nous sommes obligés de démontrer pour donner aux Canadiens cette accessibilité. Pour l'étude que nous en ferons au Comité dans un délai assez court, et l'étude au Comité plénier de la Chambre, je suis bien prêt à accepter un débat très intéressant et très sérieux. Je pense que l'étude au Comité se devra d'être plus longue que prévue probablement, par rapport à l'importance de la question et étant donné notre désir d'écouter et d'entendre des gens qui pourraient aider le gouvernement à faire mieux et à faire plus vis-à-vis de l'objectif que nous nourrissons, à savoir celui d'aider les Canadiens et de leur rendre plus accessible ce droit à la propriété, cette stabilité et cette sécurité dont ils ont besoin dans le domaine de l'habitation.

En terminant, monsieur le Président, je répète au ministre que nous regardons ce projet de loi de façon positive. Nous exigerons davantage de modifications au stade du Comité. Nous insisterons sur la connaissance de la position des provinces versus l'aide financière qu'il veut apporter aux autochtones et aux centres ruraux, et nous espérons, monsieur le Président, très honnêtement, nous espérons que nous réussirons dans un climat fort positif à trouver et à apporter des modifications qui permettraient à cette loi d'être encore plus réceptive et plus encourageante pour l'ensemble des Canadiens qui sont à la recherche, encore une fois, non seulement d'une propriété, mais qui veulent à tout prix sauver celle qu'ils possèdent déjà. Là-dessus, monsieur le Président, je laisserai la parole à d'autres orateurs qui, j'en suis convaincu, manifesteront autant d'intérêt que moi, autant d'intérêt que le ministre a voulu le prouver ce matin; et nous espérons que les Canadiens pourront à la lumière des travaux que nous aurons au Comité entendre des propositions encore plus intéressantes et plus encourageantes que celle qui nous est proposée ce matin.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous, du Nouveau parti démocratique, allons nous prononcer contre le projet de loi, pour diverses raisons. La principale raison est que, au fond, il va servir à justifier le loyer élevé de l'argent en donnant aux emprunteurs l'illusion qu'ils sont protégés en quelque sorte alors que leur meilleure protection, des taux hypothécaires stables et à long terme, a été supprimée. Cette suppression qui s'est effectuée progressivement résulte des manœuvres du gouvernement. J'examinerai plus tard ce que le gouvernement a fait à cet égard.

Ce projet de loi établit aussi un contexte qui permet de mettre la sourdine à la critique publique des banques en donnant l'illusion d'une protection contre leurs taux d'intérêt.

Cette mesure est un aveu d'impuissance de la part du gouvernement. Celui-ci avoue ne pas avoir la volonté politique ou morale, la compétence économique, ou une combinaison de ces facteurs, pour se donner une politique indépendante de faibles taux d'intérêt. Au lieu d'aller au cœur du problème, le gouvernement, par ce projet de loi, opte pour le racket de la protection des taux hypothécaires. Il n'invite pas les Canadiens à